

INFORMATION PERMANENTE RELATIVE

A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

En application du Code AFEP-MEDEF de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, Alcatel-Lucent rend publics les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux à savoir ceux du Président de son Conseil d'administration, M. Philippe Camus, et ceux de son Directeur Général, M. Michel Combes.

LE DIRECTEUR GENERAL, MICHEL COMBES

Le Conseil d'administration du 13 mars 2015 a déterminé les éléments composant la rémunération du Directeur Général, M. Michel Combes, au titre de l'exercice 2015, tels que décrits ci-dessous.

Rémunération fixe

La rémunération fixe brute annuelle de M. Michel Combes en sa qualité de Directeur Général reste inchangée depuis la prise de ses fonctions, le 1^{er} avril 2013, et s'élève à 1,2 million d'euros au titre de l'exercice 2015.

Rémunération variable

Il est rappelé que la rémunération variable de M. Michel Combes au titre de l'exercice 2015 est fonction de la réalisation de certains objectifs de performance. Elle peut aller de 0 % à 200 % de sa rémunération fixe, avec une rémunération cible de 100% à objectifs atteints. Le Conseil d'administration a ainsi déterminé les critères de performance qui seront applicables, à savoir :

- 50 % en fonction de la réalisation d'objectifs *Corporate*, à savoir le flux de trésorerie d'exploitation et le niveau de satisfaction des clients, avec les mêmes objectifs que ceux applicables à l'ensemble des salariés du Groupe, selon les termes du Plan Global de Rémunération variable (*Achievement Bonus Plan* ou ABP) ;
- 50 % en fonction de la réalisation des objectifs du Plan Shift au titre de l'exercice 2015, principalement axés sur la réduction des coûts fixes.

L'indicateur de performance *Corporate* se décompose comme suit : le flux de trésorerie d'exploitation représente 40 % du critère de performance total et le niveau de satisfaction des clients représente 10 % du critère de performance total (ensemble, ils représentent 50 % du critère de performance total). Le niveau de satisfaction des clients sera mesuré grâce à une étude de satisfaction.

Unités de Performance 2015

Le Conseil d'administration du 13 mars 2015 a décidé d'attribuer à M. Michel Combes 685 000 Unités de Performance, dont l'acquisition, au terme d'une période de trois ans, est soumise à une condition de présence comme Directeur Général jusqu'à la fin de la période d'acquisition de trois ans et à la réalisation de critères de performance. Les deux critères de performance sont les suivants :

- Exécution de la stratégie de la Société : 50% de l'acquisition est fonction de la mise œuvre et de la réalisation du plan stratégique, étant précisé que le plan de référence pour l'exercice 2015 est le Plan Shift ;
- Performance du titre : 50% de l'acquisition est fonction de l'évolution du cours de bourse de l'action Alcatel Lucent par rapport à un panel représentatif de 10 fournisseurs de solutions et de services dans le domaine des équipements de télécommunications ; étant ici précisé que la performance du titre sera évaluée selon les mêmes modalités que celles applicables à l'attribution d'Unités de Performance 2014 telles que décrites dans le Document de référence (*Section 8.2.3 Le Directeur Général, Rémunération à long terme*).

Caractéristiques de l'attribution : La réalisation de ces conditions de performance sera appréciée au terme de la période d'acquisition de trois ans. L'acquisition finale des droits est soumise à la réalisation d'une condition de présence comme Directeur Général jusqu'à la fin de la période d'acquisition en 2018. La valeur de chaque unité de performance sera déterminée sur la base de la moyenne du cours de bourse de l'action Alcatel Lucent pendant les 20 séances de bourse précédant le 13 mars 2018. Le Conseil d'administration a décidé que le montant total en résultant ne pourra excéder 200% de la rémunération cible totale (fixe et variable cible), sous réserve des conditions de présence et de performance, conformément au Code AFEP-MEDEF.

Plans d'Unités de Performance existants (2013 et 2014)

Le Conseil d'administration a décidé l'attribution à M. Michel Combes de 1 300 000 Unités de Performance lors de sa réunion du 7 mars 2013 et de 700 000 Unités de Performance lors de sa réunion du 19 mars 2014, dont l'acquisition, au terme d'une période de trois ans, est soumise à une condition de présence comme Directeur Général jusqu'à la fin de la période d'acquisition de trois ans et à la réalisation de critères de performance applicables sur la totalité des attributions.

Niveau de réalisation au titre de l'exercice 2014 des plans d'Unités de Performance existants

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 13 mars 2015, sur la recommandation du Comité des Rémunérations et après validation des éléments financiers par le Comité de l'Audit et des Finances, a déterminé le niveau de réalisation au titre de l'exercice 2014 des critères de performance suivants :

- **Unités de Performance 2013 :** le premier critère, à savoir la définition et l'exécution de la stratégie de la Société, sur la base de la réalisation des objectifs du Plan Shift, et plus particulièrement, au titre de l'exercice 2014, la progression des cessions par rapport à l'objectif de 1 milliard d'euros, est atteint à hauteur de 100 %. Au terme de l'exercice 2014, les opérations de cession réalisées ou annoncées atteignaient plus de 70% des objectifs du Plan ;
- **Unités de Performance 2014 :** le premier critère, à savoir l'exécution de la stratégie de la Société, sur la base de la réalisation des objectifs du Plan Shift, est atteint à hauteur de 100 %. Les résultats de la Société au titre de l'exercice 2014 reflètent l'ensemble des progrès réalisés au cours de l'année.

Le niveau de réalisation des objectifs attachés au second critère, à savoir l'évolution du cours de bourse de l'action Alcatel Lucent, est déterminé à la date anniversaire de chaque plan, à savoir le 1er avril 2015 et le 19 mars 2015, et fera l'objet d'une communication sur le site de la Société après approbation du Conseil d'administration.

Critères de performance 2015 pour les plans d'Unités de Performance existants

Le Conseil d'administration a déterminé les objectifs de performance attachés aux premiers critères, à savoir la mise en œuvre de la stratégie de la Société, applicables en 2015:

- **Unités de Performance 2013:** le premier critère sera fonction de la rentabilité mesurée selon l'indicateur de marge brute ;
- **Unités de Performance 2014:** le premier critère sera fonction de la diversification, mesurée selon la croissance des ventes réalisées en dehors de l'activité traditionnelle de la Société (fournisseur de services) telles que les ventes aux gouvernements et aux entreprises (secteur pétrole et gaz, transports, énergie).

Autres avantages

Les autres avantages attribués à M. Michel Combes en sa qualité de Directeur Général restent inchangés, à savoir la mise à disposition d'un véhicule avec chauffeur.

Information permanente relative à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

En application du Code AFEP-MEDEF de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, à savoir ceux du Président de son Conseil d'administration, M. Philippe Camus, et ceux de son Directeur Général, M. Michel Combes, feront l'objet d'une communication mise en ligne sur le site internet de la société.